



NOTE DE SYNTHÈSE N°1

OBJET : ADOPTION DE LA CONVENTION RELATIVE AU PRÊT DE VÉHICULES COMMUNAUX

RAPPORTEUR : Madame COMPEYRON

Il est d'usage, essentiellement lors d'événements festifs, que les associations bénéficient d'une mise à disposition gratuite de véhicules communaux.

Il convient de fixer les modalités de ce prêt à travers une convention.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis émis par la commission administration générale le 29 Août 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** la convention relative au prêt de véhicule communaux,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.